

**RAPPORT DE MINORITÉ DE LA COMMISSION THÉMATIQUE
DES AFFAIRES EXTÉRIEURES
qui a examiné l'objet suivant :**

**PREAVIS DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL
sur l'initiative Maurice Mischler et consorts – Pour le climat, taxons les billets d'avion
(19_INI_011)**

et

**EXPOSE DES MOTIFS ET PROJET DE DECRET
portant sur le dépôt d'une initiative cantonale auprès de l'Assemblée fédérale l'invitant à
introduire une taxe sur les billets d'avion afin de diminuer les émissions de gaz à effet de
serre dues à ce moyen de transport et favoriser le transfert de ce mode de déplacement à
d'autres avec un impact moins fort sur l'environnement**

1. PREAMBULE

Pour rappel, la commission thématique des affaires extérieures a examiné ces objets lors de sa séance du 15 juin 2021. La minorité de la Commission est composée des sept membres suivants : MM. Sergeï Aschwanden (auteur du présent rapport), Philippe Cornamusaz, Daniel Develey, José Durussel, Yann Glayre, Gilles Meystre, Bernard Nicod.

Ce rapport ne reprend donc pas les éléments généraux, déjà notés dans le rapport de majorité.

2. POSITION DES COMMISSAIRES DE MINORITE

La minorité de la commission souhaite revenir sur la position du Conseil d'Etat qui émet un préavis négatif en sensibilisant la commission que, depuis le dépôt de l'initiative, l'Assemblée fédérale avait décidé d'introduire dans la nouvelle loi sur le CO₂ une taxe sur les billets d'avion et sur l'aviation générale. Le Conseil d'Etat juge également que l'aviation civile doit participer à l'effort de réduction des gaz à effet de serre (GES) dans la mesure où les externalités générées par les voyages en avion, notamment d'un point de vue climatique, ne sont pas, à l'heure actuelle, intégrées dans le coût d'un billet d'avion.

Il s'agit surtout de rendre attentif le Grand Conseil que c'est bien parce que les chambres fédérales avaient pris une décision qui correspondait à sa vision, que le Conseil d'Etat a décidé de ne pas soutenir l'initiative Maurice Mischler !

Un deuxième élément d'importance conforte la minorité de la commission à inviter le Grand Conseil à refuser cette initiative ; le refus par le peuple de la loi sur le CO₂ ! La population a clairement montré qu'elle ne souhaite pas être taxée et encore moins en cette période (COVID) délicate. Il faut tenir compte de l'avis du peuple et il faut surtout le respecter. Pour rappel, le conseil d'Etat pense de même : il maintient sa position et ne voit pas de raison de changer son préavis, dès lors que les chambres fédérales se sont prononcées et que le peuple en a ensuite décidé autrement. Le moment n'est pas opportun pour ce type d'initiative.

L'initiant estime que le refus la loi sur le CO₂ doit être considéré comme un accident de parcours. La minorité de la commission estime justement que le signal donné par le peuple montre qu'il ne fait pas sens de taxer les gens bien au contraire, il s'agit de continuer avec les mesures cantonales d'impulsion et les programmes de soutien

3. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la minorité de la Commission, par 7 voix contre 8, invite le Grand Conseil à ne pas entrer en matière et à refuser le décret portant sur le dépôt d'une initiative cantonale auprès de l'Assemblée fédérale l'invitant à introduire une taxe sur les billets d'avion afin de diminuer les émissions de gaz à effet de serre dues à ce moyen de transport et favoriser le transfert de ce mode de déplacement à d'autres avec un impact moins fort sur l'environnement.

Jouxkens-Mézery, le 9 août 2021

Le rapporteur de minorité :
(Signé) Sergei Aschwanden